

# FORFAIT

*L'utilisation à usage privé des chants du fonds SÉCLI est autorisée pour tous les forfataires payant annuellement un forfait.*

## UTILISATION HABITUELLE

■ Communautés religieuses et chorales : **3,50 € par membre**

■ Paroisses :

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	30 €
de 100 à 150	55 €
de 150 à 200	85 €
de 200 à 250	110 €
de 250 à 300	140 €
de 300 à 350	170 €
de 350 à 400	200 €
de 400 à 450	225 €
de 450 à 1 000	275 €
de 1 000 à 1 500	350 €
de 1 500 à 2 000	450 €
de 2 000 à 2 500	550 €
de 2 500 à 3 000	650 €
de 3 000 à 3 500	750 €
de 3 500 à 4 000	850 €
plus de 4 000	1 100 €

## UTILISATIONS EXCEPTIONNELLES

Un forfait ponctuel est indiqué cas par cas par le SÉCLI.

# Le SÉCLI

Abbaye Sainte Scholastique, 81 110 DOURGNE  
Tél. / fax : 05 63 50 10 38  
e-mail : [secli@secli.cef.fr](mailto:secli@secli.cef.fr) – site : <http://secli.cef.fr>

## LISTE DES ÉDITEURS MEMBRES DU SÉCLI

**ADF - BAYARD MUSIQUE**  
FONDS : ADF, AIR LIBRE, BAYARD, LE TRIFORIUM, STUDIO SM, SYLVANES  
23 rue de la Houssaye  
49410 SAINT-LAURENT DU MOTTAY  
[contact@adf-bayardmusique.com](mailto:contact@adf-bayardmusique.com)

**BEATITUDES MUSIQUE**  
Maria multimedia  
Domaine de Burtin  
41600 NOUAN LE FUZELIER  
[timothee@mariamultimedia.com](mailto:timothee@mariamultimedia.com)

**CÆCILIA**  
16 rue Brulée  
67081 STRASBOURG CEDEX  
[contact@union-sainte-cecile.org](mailto:contact@union-sainte-cecile.org)

**CRISTAL MUSIC**  
27, avenue Marcel David  
94600 CHOISY-LE-ROI  
[cristal.music@wanadoo.fr](mailto:cristal.music@wanadoo.fr)

**ÉDITIONS DE L'EMMANUEL**  
89 boulevard Blanqui  
75013 PARIS  
[ledelabarthe@editions-emmanuel.fr](mailto:ledelabarthe@editions-emmanuel.fr)

**ÉDITIONS LAUDEM**  
1071 rue de la Cathédrale  
H3B 2V4 - MONTRÉAL (QC)  
CANADA  
[editions@laudem.org](mailto:editions@laudem.org)

**ÉDITIONS CARMELODIE**  
33, avenue Jean Rieux  
31500 TOULOUSE  
[editions.carmel@wanadoo.fr](mailto:editions.carmel@wanadoo.fr)

**ÉDITIONS DU SIGNE**  
1, rue Alfred Kastler  
67201 ECKBOLSHEIM  
[info@editionsdusigne.fr](mailto:info@editionsdusigne.fr)

**ELIDIA**  
FONDS : LE SENEVE (DDB), LETHIELLEUX (DDB), ARTEGE  
10, rue Mercœur  
75011 PARIS  
[contact@elidia.fr](mailto:contact@elidia.fr)

**EUROPART**  
Abbaye Saint-Martin  
86240 LIGUGÉ  
[europart-eurl@abbaye-liguge.com](mailto:europart-eurl@abbaye-liguge.com)

**GRUPE FLEURUS-MAME**  
FONDS : FLEURUS-MAME, MAME (DESCLEE), MAME (LE CHALET)  
15-27, rue Moussorgski  
75895 PARIS cedex 18  
[g.arnaud@fleuruseditions.com](mailto:g.arnaud@fleuruseditions.com)

**JUBILUS VOIX NOUVELLES ÉDITIONS**  
58, rue du Maréchal Joffre  
85000 LA ROCHE-SUR-YON  
[paul07@wanadoo.fr](mailto:paul07@wanadoo.fr)

**KINNOR**  
15 rue Louis Demarest  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN  
[kinnor@wanadoo.fr](mailto:kinnor@wanadoo.fr)

**LE CERF**  
24 rue des Tanneries  
75013 PARIS  
[laurence.rondinet@editionsducerf.fr](mailto:laurence.rondinet@editionsducerf.fr)

**LE SEUIL**  
25 boulevard Romain Rolland  
CS21418  
75993 PARIS Cedex 14  
[elsa.rosenberger@seuil.com](mailto:elsa.rosenberger@seuil.com)

**LES ATELIERS DU CHEMIN NEUF**  
Cité du Chemin Neuf  
10, rue Henri IV  
69287 LYON Cedex 02  
[ame@chemin-neuf.org](mailto:ame@chemin-neuf.org)

**NOVALIS**  
4475 rue Frontenac  
H2H 2S2 - MONTREAL (QC)  
CANADA  
[info@novalis-inc.com](mailto:info@novalis-inc.com)

**SCHOLA CANTORUM**  
Case Postale 156  
CH 2114 FLEURIER - SUISSE  
[schola@systco.com](mailto:schola@systco.com)

**SODEC**  
Abbaye d'En Calcat  
81110 DOURGNE  
[livreheures@encalcat.com](mailto:livreheures@encalcat.com)

**SNPLS**  
58 avenue de Breteuil  
75007 PARIS  
[snpls@cef.fr](mailto:snpls@cef.fr)

# Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

*Le SÉCLI est un groupement (GIE) qui rassemble les principaux éditeurs de chants pour la célébration liturgique, la catéchèse et l'éducation chrétienne. Il est géré par les moniales bénédictines de Dourgne.*

## Fonctions du SÉCLI ?

- Constituer et gérer le « fonds SÉCLI ».
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage privé en :
  - collectant un « forfait annuel » auprès des paroisses, des communautés religieuses et d'autres groupes (chorales, aumôneries...)
  - répartissant les sommes collectées en trois parts : 40 % pour les éditeurs et 60 % pour les auteurs et les compositeurs
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage commercial (revues, manuels paroissiaux...) en :
  - encaissant les droits de reproduction dus par l'éditeur tiers,
  - répartissant les sommes collectées.
- Subventionner la formation des auteurs et des compositeurs.

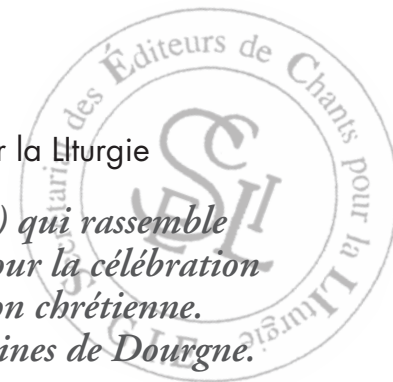
## Qui sont les membres du SÉCLI ?

### MEMBRES ACTIFS

- **Des membres de droits :**
  - SNPLS 58 Avenue de Breteuil 75007 PARIS
  - CFC Abbaye de La Trappe 61380 SOLIGNY LA TRAPPE
- **Des éditeurs :**  
*cf. liste des éditeurs membres en dernière page.*

### MEMBRES ASSOCIÉS

- **Membres associés représentant les services d'Église :**
  - un représentant du Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat (SNCC),
  - un représentant du Secrétariat Général de l'Épiscopat,
  - un représentant de la Commission Épiscopale Francophone pour les Traductions Liturgiques (CEFTL).
- **Membres associés représentant les auteurs et compositeurs.**



## Procédure d'admission des fiches au fonds SÉCLI

Extrait du Règlement Intérieur article 2

**2.2.1** L'éditeur envoie au SNPLS la ou les fiche(s) (format pdf) qu'il souhaite déposer en indiquant très précisément l'utilisation du chant :

**2.2.2** Le SNPLS vérifie :

- que le texte soit adapté à l'usage prévu pour ce chant,
- la justesse de son contenu théologique et dogmatique,
- ses qualités littéraires et poétiques,
- l'adéquation texte / musique.

**2.2.2.1** Si le SNPLS estime ce chant admissible au fonds SECLI, il donne son avis par écrit conjointement à l'éditeur et au SECLI en lui envoyant le pdf de la fiche pour l'attribution du N° d'ordre. Le SNPLS attribue la lettre de la cote :

- soit une cote liturgique ou rituelle,
- soit la cote DEV pour les chants de dévotion,
- soit la cote EDIT pour les chants de catéchèse, de veillées, de louange et la chanson d'inspiration chrétienne.

**2.2.2.2** En cas de doute du SNPLS sur l'admissibilité du chant, la fiche est envoyée en recours par le SNPLS à un groupe de consultants pour arbitrage informant l'éditeur :

- Si le groupe de consultants émet un avis favorable, la fiche est envoyée au SNPLS avec un avis motivé.
- Si le groupe de consultants refuse la fiche avec avis motivé, celle-ci est définitivement refusée.

**2.2.5** Numéro d'ordre : Lorsque le SÉCLI reçoit du secteur musical du SNPLS les chants pouvant être acceptés, il leur attribue le numéro d'ordre suivant la ou les lettres indiquée(s) : cotes liturgiques, DEV ou EDIT.

**2.2.6** Les consultants sont nommés par le SNPLS en accord avec les Conseils d'Administration du SECLI et de l'ACCREL pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois.

## COTES LITURGIQUES

### LETTRES DES RITES

<b>A</b>	Chants d'entrée
<b>AL</b>	Ordinaire de la messe (texte liturgique)
<b>B</b>	Offertoire
<b>C</b>	Ordinaire de la messe (texte non liturgique)
<b>D</b>	Communion - Unité
<b>P</b>	Hymnes
<b>T</b>	Envoi
<b>U</b>	Acclamations – Refrains de prières litaniques ou de prières universelles – Antiennes
<b>X</b>	Chants de la parole (cantilènes – tropaires – répons – séquences – chants de méditation sur un texte biblique)
<b>XL</b>	Chants d'un texte officiel de l'Écriture (d'évangile par ex.)
<b>Y</b>	Chants de louange – bénédictions processions – litanies
<b>Z</b>	Psaumes – cantiques bibliques textes non officiels ; Par exemple : Pour le psaume 24 : cote Z 24 - Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 de B] : cote Z (AT) 4 - Pour un cantique du Nouveau Testament : Z (NT) 8
<b>ZL</b>	Psaumes – cantiques bibliques textes officiels et textes de la liturgie des heures ; Par exemple : Pour le psaume 24 : cote ZL 24 - Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 : cote ZL (AT) 4 - Pour le cantique du Nouveau Testament 8 : cote ZL (NT) 8

### NORMES

Les lettres des temps ou des thèmes peuvent être combinées avec les lettres des rites, mais la lettre des temps et des thèmes est toujours mise en premier. (par ex. : GA pour un chant d'entrée pour le carême, et non pas AG). La lettre L n'a pas d'affectation propre et ne se trouve jamais seule, mais elle est rajoutée à une autre lettre pour indiquer que le chant est fait sur un texte officiel de la liturgie.

## CATALOGUE DES FICHES DU FONDS



Le catalogue est téléchargeable gratuitement sur le site du SÉCLI.

## LISTE DE LA PROMOTION ÉPISCOPALE

La liste des fiches promues et recommandées par la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle et le SNPLS est régulièrement mise à jour. Cette liste est téléchargeable gratuitement au format Excel.

## FICHES À L'UNITÉ

Achat des fiches en ligne avec paiement sécurisé

- Cliquez sur  pour commander une fiche numérique (téléchargeable immédiatement au format PDF, prix unitaire 2 €) (1)
- Cliquez sur  pour commander une fiche scannée (téléchargeable immédiatement, prix unitaire 1,50 €) (2)

(1) fiches fournies par l'éditeur

(2) fiches réalisées par le SECLI à partir des partitions papier données, à l'origine, par l'éditeur

### LETTRES DES TEMPS OU DES THÈMES

<b>E</b>	Avent
<b>F</b>	Noël
<b>G</b>	Carême
<b>H</b>	Passion
<b>I</b>	Pâques et temps pascal
<b>J</b>	Ascension
<b>K</b>	Pentecôte - Église
<b>M</b>	Mystère de Dieu - Trinité
<b>N</b>	Sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême - Confirmation - Eucharistie)
<b>O</b>	Sacrements de l'engagement (Mariage, Ordination, Consécration religieuse)
<b>R</b>	Sacrements de la route (Réconciliation - Onction des malades)
<b>S</b>	Défunts
<b>V</b>	Vierge Marie
<b>W</b>	Saints

### COTES DEV

Pour les chants de Dévotion.

### COTES EDIT

EDIT pour EDITEUR : pour les chants utilisés en catéchèse et pour l'éducation chrétienne en général.

## ACCÈS AUX PARTITIONS

Pour se procurer une partition, on peut :

- soit l'acheter sur le site du SÉCLI, VOUS POUVEZ SOUSCRIRE UN COMPTE PRÉPAYÉ POUR L'ACHAT DES FICHES (complément d'explication sur le site).
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

## IL EST INDISPENSABLE DE SE RAPPELER QUE :

■ L'objet du SÉCLI est la gestion des droits de reproduction graphique des fiches de chants déposées par les divers éditeurs membres.

■ Pour faciliter l'utilisation, les paroisses sont autorisées, sous réserve de payer un forfait annuel, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). Ce forfait ne prévoit pas la mise à disposition gratuite de l'œuvre.